

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 MARS 2021

Compte-rendu affiché le : 15 mars 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 15 mars 2021

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 mars 2021

N° 21-03-04

OBJET :
Exonération de loyers –
Atelier Céramiques &
Compagnie

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210311-21-03-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2021
Affichage : 15/03/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

EXONERATION DE LOYERS – ATELIER CERAMIQUES ET COMPAGNIE

Monsieur Gilles GRANGIER, adjoint au Maire, rappelle la délibération en date du 16 septembre 2020 qui avait acté l'exonération de loyers pour certains locataires de la commune en raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19 lors de la première période de confinement, soit du 17 mars au 10 mai 2020.

Suite au deuxième confinement, instauré du 30 octobre au 15 décembre 2020, l'atelier des Céramiques et Compagnie a été dans l'obligation de cesser toute activité dans le local loué à la collectivité.

Aussi, une demande a été adressée pour solliciter une nouvelle exonération de loyers.

Considérant que l'activité économique de l'atelier a été à l'arrêt, il est proposé une exonération d'un mois et demi de loyer, durée correspondant à la période du second confinement, soit un montant de 450 € TTC.

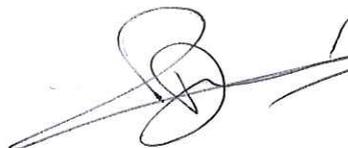
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'accorder à l'Atelier des Céramiques et Compagnie, une exonération d'un mois et demi de loyer, au titre de l'année 2020, soit un montant de 450 € TTC.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 15 mars 2021.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210311-21-03-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2021

Affichage : 15/03/2021